

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE (1909-1933)

S.A., 23 décembre 1909, p. 30 ans.

Édouard SIMON, fondateur

Saint-Cyrien (1890).
Officier des affaires indigènes en Algérie.
Chargé d'une mission commerciale au Maroc par Eug. Étienne (1906).
Fondateur et administrateur délégué de la Société d'études minières de Bougie (1909)
Fondateur et administrateur de la [Société des phosphates de Maâdid](#) (1910).
Fondateur de la [Société d'entreprise de travaux publics en Orient](#).
Fondateur (1912) et président des [Magasins généraux et warrants du Maroc](#).
Collaborateur de *Par le monde*, revue économique et politique.
Administrateur de la Compagnie française du caoutchouc (1922),
Administrateur des Ateliers d'art du tapis d'Orient à Cogolin (1928).

Chevalier de la Légion d'honneur.

Émile-Adrien-Joseph HÉBRARD, administrateur

Né à Paris le 28 août 1862.
Fils d'*Adrien-François Hébrard* (1833-1914), fondateur et directeur (1867), puis directeur-gérant (1871-1914) du *Temps*, sénateur de la Haute-Garonne (1879-1897) et homme d'affaires (administrateur du *Journal des travaux publics*, de la Banque générale des travaux publics, de la Caisse générale des assurances sur la vie, de la Cie des eaux de Bussang (Vosges), fondateur de la Société pour la transmission de la force par l'électricité, administrateur de la Société Lazare Weiler et Cie...)

Neveu de Émile Hébrard (1836-1898), viculteur, président de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, et de Jacques-Aimé Hébrard (1841-1917), sénateur des Français de l'Inde (1882-1891), puis de la Corse (1894-1903), délégué du Dahomey au conseil supérieur des colonies (1901-1911), ayant renoncé en 1913 à se présenter pour la même fonction au Cambodge.

Frère aîné d'*Adrien-Aurélien-Marie Hébrard* (1866-1937), fondeur d'art, et de Jacques Hébrard (1871-1927)

Diplômé de l'École libre des sciences politiques.
Sous-chef de cabinet du résident Massicault en Tunisie,
secrétaire d'ambassade à Lisbonne (1892)
administrateur de la Société française de forage et de recherches minières, brevets
Raky (1897), avec son frère Adrien (affligée de vices et incompétences rédhibitoires,
l'affaire est reprise en direct en 1905 par la maison-mère d'Erkelenz, près
Mönchengladbach),
de l'Institut de thérapeutique physique à Argelès-de-Bigorre (1902), avec ses deux
frères,
administrateur de la Société générale des compteurs de voitures (taximètres)(affaire
Weiller)
membre du conseil de surveillance de la Société A. A. Hébrard et Cie, fondateur d'art
(1907),
associé du banquier Lucien Chéré pour la demande de concession des omnibus
parisiens (octobre 1908) ainsi qu'au conseil des Études minières de Bougie, des
Phosphates de Maâdid et de la Société générale de dessiccation industrielle.
Administrateur de la Société des Grès de Chauny (août 1911).
Directeur du *Temps* (1915), il se retire en 1925 pour raison de santé au profit de son
frère Adrien.

Décédé le 11 avril 1927 à Sainte-Maxime (Var).

(*La Vie coloniale*, 1^{er} septembre 1909)

Société d'études minières de Bougie. (En formation à Paris, chez M. [Édouard] Simon, 15, rue Drouot.) — Étude et exploitation de toutes espèces de mines en Algérie. Capital, 650.000 francs.

CONSTITUTION

Société d'études minières de Bougie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 janvier 1910)

Au capital de 650.000 fr. divisé en 6.500 actions de 100 fr. chacune dont 2.500 d'apport attribuées à M. Édouard Simon, apporteur, qui reçoit, en outre, 40.000 fr. espèces et 650 parts de fondateur. — Siège social à Paris, 15, rue Drouot. — Conseil : MM. L. Blanchard, E. Hébrard, P. H.-G. Montlaur, J. de Saint-Péreuse ¹, R. de Saint-Péreuse ², J. Séguin ³, E. Simon et William Fournié. — Statuts déposés chez M^e Sabatier, notaire à Moulins, et publiés dans le *Journal spécial des sociétés françaises par actions* du 19 janvier 1910.

APPEL DE FONDS

Société d'études minières de Bougie
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 décembre 1911)

¹ Emmanuel Renaud Joseph Tassin de Saint-Péreuse (1877-1941) : on le retrouve peu après avec son frère Roger aux Phosphates de Maâdid. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 janvier 1919 comme capitaine de réserve au 504^e rég. d'assaut.

² Roger de Saint-Péreuse (1870-1941) : saint-cyrien, administrateur des Magasins généraux et warrants du Maroc, président des [Phosphates du Maâdid](#).

³ Jean Séguin : associé de l'éphémère banque Lucien Chéré et Jean Séguin, Paris. On le retrouve aux Phosphates de Maâdid. Cf.

Appel du 2^e quart sur les actions nouvelles.

APPELS DE FONDS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juillet 1912)

Société d'études minières de Bougie. — Versement du deuxième quart, soit 25 fr. sur les actions nouvelles, avant le 12 août, au Comptoir privé ⁴, 7, rue des Italiens. — « Petites Affiches », 17 juillet 1912..

APPELS DE FONDS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 août 1912)

Société d'études minières de Bougie. — Versement du troisième quart, soit 25 fr. par action, sur les 3.500 titres nouveaux, avant le 20 septembre 1912, au Comptoir privé, 7, rue des Italiens, à Paris. — « Petites Affiches », 17 août, à Paris.

APPELS DE FONDS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 21 octobre 1912)

Société d'études minières de Bougie. — Versement du deuxième quart, soit 25 fr. par titre, avant le 20 novembre 1912, au Comptoir privé, 7, rue des Italiens. — « Petites Affiches », 21 octobre 1912.

Augmentations de capital
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1913)

Société d'études minières de Bougie. — Siège social : 44, rue Lafayette, Paris. Le capital de 1.200.000 francs a été porté à 1.400.000 francs en date du 12 juin 1913 par émission de 2.000 actions nouvelles de 100 francs.

PUBLICATIONS LÉGALES
Extraits résumés des journaux d'annonces légales et judiciaires
Augmentations de capital
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 novembre 1913)

Société d'Etudes minières de Bougie. — Siège social : 15, rue Drouot, Paris. Le capital de 650.000 francs pourra être augmenté de 700.000 fr. Il est fixé 1.200.000 fr. par deux augmentations de 350 000 fr. (assemblée du 24 juin 1912) et de 200.000 francs (assemblée du 30 janvier 1913). Il est divisé en 12.000 actions de 100 fr.

⁴ [Comptoir privé](#) : fondé à Paris en nov. 1901 :

ALGÉRIE
Société d'études minières de Bougie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 mai 1914)

On sait que la mine de fer de Bellouta, située à 40 kilomètres environ du port de Bougie, a été amodiée en 1912 à cette société par le gouvernement général de l'Algérie.

Pour mener à bien cette exploitation, on a procédé à l'établissement d'un bicâble aérien de 17 kilomètres de longueur, qui relie la mine à la voie ferrée et qui a été achevé en décembre dernier. Les expéditions de minerai de fer se continuent régulièrement depuis cette époque.

MODIFICATIONS
Société d'études minières de Bougie
Augmentation du capital
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juillet 1914)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 15 juin 1914, le capital a été porté de 1.400.000 fr. à 2 millions de francs, par l'émission de 6.000 actions de 100 fr. — Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Journal spécial des sociétés françaises par actions*, du 10 juillet 1914.

Nos exploitations minières
par J. GALLÉ,
délégué financier
(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} septembre 1915)

[...] Depuis le mois d'octobre 1914, date à laquelle la réouverture de leurs chantiers a pu être obtenue jusqu'au mois de juillet 1915, les seules mines de Timezrit [filiale de Wm. H. Müller (Rotterdam) et de la Cie d'Aguilas] et de Bellouta [Société d'études minières de Bougie] ont expédié du port de Bougie 75.000 tonnes de minerai de fer (74.710 t.)

Pendant la même période, la mine des Beni-Felkaï a expédié près de cent mille tonnes (99.940 t.).

Les expéditions de minerai paraissent actuellement subir un temps d'arrêt dû aux difficultés d'affrètement de navires, mais les stocks s'augmentent à tel point que les quais ne peuvent plus les recevoir. Les travaux à la mine se continuent avec la même intensité et chacune des sociétés de Timezrit et de Bellouta assure, à l'heure actuelle, une production mensuelle de 7.000 tonnes avec environ et occupe un personnel de 300 à 500 ouvriers par exploitation. [...]

Minières de Bougie
(*Le Journal des finances*, 25 août 1917)

L'augmentation du capital est nécessitée par des installations nouvelles, rendues indispensables par les développements de l'affaire. À Bellouta, un gisement d'un

tonnage probable de deux millions de tonnes a été mis à jour ; le conseil a décidé l'installation d'une centrale électrique à proximité de ces gisements.

ALGÉRIE
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} septembre 1918)

L'assemblée du 30 août a voté un dividende de 8 francs par action. Les produits bruts ont atteint 624.604 francs en 1917 et les bénéfices nets 186.099 fr.

Société d'études minières de Bougie
(*Le Journal des finances*, 7 septembre 1918)

L'assemblée du 30 août, présidée par M. Édouard Simon, a approuvé les comptes de 1917 qui font apparaître des produits bruts sur ventes de minerais de 624.694 fr. et un bénéfice de 186.099 fr. auquel s'ajoute le report précédent de 12.032 fr. Le dividende de 8 fr. par action absorbe 140.090 fr. et les parts de fondateurs reçoivent 17.500 fr. Les dates de paiement ne sont pas fixées. Les amortissements et réserves reçoivent 29.305 fr., les tantièmes 6.929 fr. ; report à nouveau 4.397 fr.

ALGÉRIE
Mine de zinc et plomb de Beni-Seghoual
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 septembre 1918, p. 436)

On lit dans le rapport de la Société d'études minières de Bougie :

Au début de l'ex. 1917, tout en continuant le creusement du grand travers-banc et les travaux de nouveau puits, nous avons complété l'installation d'un atelier de traitement mécanique nous permettant de déterminer les différentes catégories de minerai que nous aurons à offrir au commerce.

Dans la galerie du premier niveau, nous avons atteint le gîte entre 15 et 20 m. env. au-dessous de la base des anciens travaux et le gîte a été recoupé entre 85 et 101 m. de puits. En même temps, une venue d'eau considérable nous a obligés à suspendre nos travaux d'avancement et à nous borner à des travaux d'entretien.

Néanmoins, une première démonstration est faite que le gîte se prolonge bien au delà des limites des anciens travaux et ces indications nous permettent de baser la future exploitation sur une production journalière moyenne de minerai tout venant de 20 t. pendant la période préparatoire, moyenne qui pourra être portée à 50 t. au cours de l'exploitation proprement dite.

Le grand travers-banc de la mer, qui était à fin 1916 de 400 m., avait atteint la longueur de 600 m. en déc. 1917 et un montage avait été attaqué à son extrémité, destiné à aller recouper le gîte à 55 m. au-dessus p. permettre l'écoulement des eaux.

Société d'études minières de Bougie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 mars 1919, p. 149)

Siège transféré 44, r. La-Fayette.
Capital porté en plusieurs fois de 0,65 à 2 MF.

MINIÈRES DE DJEBEL-AFFALOU⁵
M. Simon, 15, rue Drouot, à Paris (9^e)
(Auguste Pawlowski,
Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie,
Annuaire industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 92)

Domaine. — Minière de Djebel Affalou, 1913, en amodiation depuis septembre.

Nature du gîte. — Les dépôts de fer du Djebel-Affalou appartiennent à la Kabylie des Babors (région de Bougie) et se rattachent à ceux de l'Adrar-Gueldaman, de Bellouta, de Téliouïne.

Le minerai est hématisé et contenu dans des terrains liasiques. La gangue est calcaire et argileuse, la silice parfois abondante ; à la surface, on observe du cuivre gris et de la barytine.

La zone n'est pas bien connue jusqu'ici et n'a pas été étudiée en profondeur.

Production.

1914 : 43.907

1915 : 57.295

1916 : 37.500

⁵ Notice non retournée.



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE

Société anonyme au capital de 650.000 de fr.

divisé en 6.500 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Sabatier, notaire à Moulins (Allier)

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

CAPITAL PORTÉ à 1.000.000 fr.
par décisions des assemblées générales
des 4 avril et 2 juin 1912

CAPITAL PORTÉ à 1.200.000 fr.
par décision de l'assemblée générale
du 30 janvier 1913

CAPITAL PORTÉ à 1.400.000 fr.
par décision de l'assemblée générale
du 20 juin 1913

CAPITAL PORTÉ à 1.750.000 fr.
par décision de l'assemblée générale
du 15 octobre 1919

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Paris, le 1^{er} décembre 1910

Un administrateur (à gauche) : J. de Saint-Péreuse

Un administrateur (à droite) : Édouard Simon

Mention manuscrite : *faillite 1942*

Association d'imprimeurs, 5, rue Clauzel, Paris



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE

Idem à l'exception de la signature de gauche : R. de Saint-Péreuse.

ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 11 septembre 1919)

L'assemblée ordinaire, qui s'est tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1918 se soldant par un bénéfice net de 86.634 francs. Il a été affecté 57.788 francs à la réserve spéciale, et le solde a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Jean Taillandier.

Le rapport signale qu'à l'exploitation de Bellouta, les travaux de préparation sont activement poussés et que la centrale électrique de Timkirt fonctionnera dans le courant du mois ; en même temps, des galeries nouvelles étendront le champ d'exploitation. À Béni-Seghouah, les sondages ont donné d'excellents résultats ; il a été déclaré à l'assemblée que le filon recoupé est très riche.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1920, p. 212)

Cette société, dont le siège est 44, r. La-Fayette, avait débuté en 1909 au capital de 0,65 MF qu'elle a porté, par tranches successives, à 2 MF. Elle se propose de le porter aujourd'hui à 5 MF. C'est un chiffre un peu élevé pour la modeste exploitation de Bellouta.

Minières de Bougie
(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1920)

L'action de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE s'inscrit à 242 fr. ex-droit et vaut certainement mieux.

Dans le rapport du conseil d'administration de l'assemblée générale du 9 septembre 1919, il était exposé, que, par suite de la crise de main-d'œuvre qui occasionnait une trop faible production pour que celle-ci put être rémunératrice, le conseil s'était décidé à porter ses efforts sur des travaux de préparation, concernant l'achèvement d'une centrale électrique destinée à actionner la minière de fer de Bellouta, la construction d'un plan incliné et de diverses voies nécessaires à l'exploitation de la partie Est de la minière et, enfin, la préparation de différents niveaux pour l'abattage.

Ce programme a été exécuté : la centrale électrique de 150 HP est entrée en fonctionnement au 1^{er} janvier 1920 et a atténué en partie la crise de la main-d'œuvre qui continue. Cependant, si l'on veut exprimer par des chiffres le travail utile exécuté dans la minière de Bellouta, le total des expéditions pour 1919 se chiffre par 7.109 tonnes seulement ; du 1^{er} janvier au 30 juin 1920, c'est-à-dire, dans une période de six mois seulement, les expéditions atteignent 7.400 tonnes.

Mais un fait plus important est à retenir au point de vue de l'avenir de la société : jusqu'à présent on n'avait travaillé à Bellouta que sur la minière, c'est-à-dire sur la partie du gisement qui pouvait être enlevée à ciel ouvert ; pendant cette période où la main-d'œuvre n'était pas suffisante pour que la production puisse payer, on a employé une partie des ouvriers à des reconnaissances en profondeur, qui ont été couronnées de succès et qui ont permis à la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE de déposer une demande de concession de la mine de Bellouta. Cette demande est actuellement affichée et il n'y a pas de doute que cette concession ne soit assez rapidement accordée.

À la mine de zinc et plomb de Beni-Seghoual, où un tonnage considérable a été découvert, les travaux se poursuivent normalement. Le minerai est un minerai mixte de zinc et de plomb et une partie des fonds produits par l'augmentation de capital actuelle est destinée à établir une usine de séparation des minerais, ce qui permettra à la société de vendre à un prix plus élevé que le tout-venant.

L'Afrique du Nord minière
Mines de fer de Bellouta — Mines de zinc et plomb de Beni-Seghoual
(*Le Sémaphore algérien*, 9 février 1921)

La Société des études minières de Bougie exploite en Algérie deux groupes de propriétés minières : les mines de fer de Bellouta et les mines de zinc et de plomb de Beni-Seghoual.

Les mines de Bellouta (Djebel-Affalou) reliées au chemin de fer de l'État algérien par un transporteur aérien de 17 kilomètres et demi de longueur sont importantes. Le gîte a été reconnu sur une longueur de 2 à 3 kilomètres. Mais il était nécessaire de développer

les travaux en profondeur afin de reconnaître un tonnage suffisamment important pour motiver le dépôt d'une demande en concession.

Dans ce but, et afin d'améliorer les conditions d'exploitation et de remédier à l'insuffisance de main-d'œuvre, on avait procédé, dès le courant de 1918, à l'exécution d'un important programme de travaux neufs. Celui-ci comprenait essentiellement :

1° L'achèvement de la centrale électrique de Timkirt, qui nécessitait, en particulier, l'ouverture préalable d'une route carrossable de 5 kilomètres, indispensable pour amener jusqu'à l'usine les grosses pièces des moteurs à installer ;

2° La construction d'un nouveau plan incliné de 180 mètres, d'une voie de niveau supérieur de 150 mètres et d'une voie de niveau inférieur de 100 mètres, nécessaire à l'exploitation de la partie et de la lentille de la minière centrale ;

3° L'ouverture de galeries, remontes, recoupes destinées à étendre le champ d'exploitation et à relier l'un à l'autre les différents niveaux à préparer pour l'abattage.

Dès le début de l'exercice 1919, la société possédait déjà une grande partie du matériel nécessaire. Mais les difficultés qu'elle a rencontrées pour se procurer tout ce qui était indispensable pour le montage de ce matériel ont été telles que c'est seulement à la fin de 1919 que l'usine a pu entrer en fonctionnement. Et encore n'a-t-on pu mettre en service en plus de la Centrale, que l'outillage de perforation mécanique.

De ce fait, la production de 1919 à la mine de Bellouta a été infime. Mais la Société a appliqué le peu de main-d'œuvre disponible à l'exécution du programme précité. C'est ainsi qu'en même temps qu'elle achevait l'installation de la perforation mécanique, elle établissait les nouvelles voies du niveau et le nouveau plan incliné et, pendant que ces travaux de premier établissement se poursuivaient, elle continuait la reconnaissance en profondeur du gisement exploité jusqu'ici en minière.

Ces recherches ont permis de recouper, à Bellouta, un tonnage en profondeur suffisamment important pour permettre à la société de présenter, à la date du 5 juillet 1919, une demande en concession dont l'instruction est actuellement en cours.

Pour l'avenir de l'entreprise, c'est une longue période de travaux rémunérateurs assurés. Peu à peu, la main-d'œuvre indigène revient et, malgré les délais extrêmement longs à prévoir de ce côté, les dirigeants espèrent que l'industrie parviendra à leur fournir tout le matériel dont ils ont besoin.

*

* *

En ce qui concerne la concession de zinc et plomb de Beni-Seghoual, voici quels étaient les résultats obtenus à la fin du dernier exercice. On a achevé le percement entre les travaux entrepris au niveau de la mer et les travaux anciens exécutés en haut de la falaise et sur lesquels avait reposé seulement l'obtention de la concession.

Ce percement a été réalisé après les plus sérieuses difficultés. Il s'agissait, en effet, comme l'explique le rapport du conseil, de venir par dessous, vider des poches d'eau considérables des anciens travaux éboulés.

L'exploitation de ce gisement se fera désormais de façon rationnelle, les produits devant être évacués, par le bas, la communication ayant assuré maintenant, dans l'ensemble, l'écoulement naturel des eaux à l'aéragé.

On a actuellement reconnu, à Beni-Seghoual, un tonnage supérieur à 120.000 tonnes de minerais de zinc et plomb et la reconnaissance du gîte est loin d'être achevée.

Ainsi, les travaux de 1919 ont permis de reconnaître dans les deux gîtes des tonnages importants qui assurent d'ores et déjà à la société de nombreuses années d'exploitation dans des conditions qui seront sans doute avantageuses pour elle. Mais il

faut d'abord que la livraison du matériel soit complètement achevée et que la situation économique générale redevienne normale,

Dans ces conditions, les résultats financiers de l'année dernière ne sauraient avoir une portée réelle.

*
* * *

Pour faire disparaître cette perte du bilan, les actionnaires ont autorisé le conseil à amortir le solde débiteur de 127.268 francs par un prélèvement de pareille somme sur le montant de la réserve spéciale qui va se trouver ramenée de 278.811 francs à 151.542 francs. Il restera encore les 42.389 francs de la réserve légale et les [illisible] du fonds d'amortissement.

Mais par suite des dépenses d'installations nouvelles effectuées ces dernières années, la situation de trésorerie était devenue très à l'étroit à la fin de 1919. A cette date, en contrepartie de 790.000 fr. de créiteurs, plus la somme de 157.500 francs représentant le montant du dividende dû de 1917, les disponibilités et l'actif réalisable atteignaient seulement 241.000 [???] fr. Il était donc indispensable de faire appel à de nouveaux capitaux. La société a ainsi porté son capital, dans le cours de l'année actuelle, de 2 à 5 millions de francs, par l'émission de 300.000 actions nouvelles de 100 francs. L'assemblée extraordinaire du 26 août dernier, qui a suivi l'assemblée ordinaire, a reconnu la sincérité de la déclaration notariée relative à la réalisation de cette augmentation.

L'avenir de l'entreprise apparaît sous un jour favorable. il faut espérer qu'elle pourra, dans un assez court délai, entrer dans la période d'exploitation régulière par la mise en œuvre de tous ses moyens et retirer ainsi les fruits de ses dépenses et de ses découvertes.

Études minières de Bougie
(*Le Sémaphore algérien*, 9 février 1921)

L'assemblée extraordinaire du 27 janvier a apporté une modification aux statuts, concernant la composition du conseil. Cette modification était nécessaire pour l'obtention de la concession des Mines de Bellouta, le nouveau règlement posant comme condition, que les deux tiers des membres du conseil doivent être français.

Études minières de Bougie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 décembre 1921)

On annonce que l'extraction a été reprise à la mine de fer de Bellouta le mois dernier. La Société escompte une production mensuelle de 3.500 tonnes environ à partir de janvier 1922.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE
(*Les Annales coloniales*, 17 mars 1922)

Un décret du 7 mars (*Officiel* du 14 mars) fait concession à cette société des mines de fer du Djebel-Affalou, dans le département de Constantine (arrondissement de Bougie).

La durée de la concession est fixée à 99 ans.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE (*Les Annales coloniales*, 14 avril 1922)

Cette société, dont le siège est à Paris, 44, rue La-Fayette, est en pourparlers avec plusieurs maisons d'exportation en vue de reprendre ses ventes de plomb et de zinc provenant de la mine de Beni-Seghoual. En outre, la Société d'études minières de Bougie vient d'obtenir la concession de minerai de fer de Djebel-Affalou.

ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE (*Le Journal des finances*, 4 août 1922)

La production de minerai de fer à la mine de Bellouta s'est élevée à 30.000 tonnes environ pendant l'exercice 1921. Elle se poursuit sur le pied de 2.000 tonnes par mois. Il est possible, d'autre part, que la Société reprenne l'extraction des minerais de plomb et de zinc à Beni-Seghoual. Un certain tonnage doit être expédié prochainement en France à fin d'essais préliminaires. L'exercice 1921 ne donnera lieu à aucune répartition.

L'Algérie minière Société d'études minières de Bougie (*Le Sémaphore algérien*, 24 août 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société, tenue à Paris, 44, rue La-Fayette, sous la présidence de M. de Saint-Péreuse, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1921.

Le bilan fait ressortir un solde débiteur s'élevant, après déduction du solde créditeur de 1920, à 284.483 fr. 12. Cette somme est amortie par prélèvement sur la réserve spéciale. Les exigibilités se montent à 143.178 fr. 45, et l'actif réalisable est de 902.205 fr., laissant ainsi apparaître la situation financière saine de la société.

Le résultat déficitaire de 1921 est dû à l'arrêt, en mai, de la mine de fer de Bellouta, mesure qui a été rendue nécessaire par l'extinction presque totale des hauts fourneaux en Angleterre, où la société comptait ses principaux clients. A la fin de l'année, l'exploitation a été reprise, avec une production moyenne d'environ 100 tonnes.

La société s'est vu octroyer, au début de cette année; la concession dite du Djebel-Affalou.

En ce qui concerne la mine de zinc et de plomb de Beni-Seghoual, aucune vente n'a été possible en 1921, par suite du cours élevé des métaux.

L'assemblée a nommé administrateur M. [Maximin de] Petichet, et réélu MM. Émile Hébrard et Jean Taillandier, administrateurs sortants.

ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE

(*Les Annales coloniales*, 11 octobre 1922)

Le conseil demandera aux actionnaires convoqués en assemblée extraordinaire pour le 25 novembre, l'autorisation de procéder éventuellement à une émission de bons ou d'obligations.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} décembre 1922)

L'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre autorise le conseil à émettre des bons ou obligations jusqu'à concurrence d'un million, pour permettre à la Compagnie de poursuivre ses exploitations de Beni-Seghouat et de Djebel-Afflou.

Société d'études minières de Bougie
(*Le Sémaphore algérien*, 13 décembre 1922)

Au cours de l'assemblée extraordinaire qu'ils ont tenue, au siège de la société, 44, rue La-Fayette, à Paris, les actionnaires ont admis le principe d'une émission de bons hypothécaires jusqu'à concurrence d'un million.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE
S.A. frse au capital de 5 MF.
Siège social : Paris, 44, r. Lafayette
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, pp. 253-255)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.
SAINT-PÉREUSE (Roger de)*, château de Saint-Péreuse (Nièvre) ; pdt ;
SIMON (Édouard)*, 92, av. Niel, Paris ; adm. délégué ;
LEMOIGNE (Émile)⁶, 37, bd Garibaldi, Paris ;
HÉBRARD (Émile), 94, bd Malesherbes, Paris ;
MONTLAUR (Georges de), 6, r. de Choisy, Moulins ;
SAINT-PÉREUSE (Joseph de)[1877-1951][frère de Roger], château de Neureux, par
Lurey-Lévy (Allier) ;
TAILLANDIER (Jean), 56, r. de l'Hôtel-de-Ville, Lyon ;
PETICHET (Maximin de), 8, place Bellecour, Lyon.

* Tous trois se retrouvant aux [Magasins généraux et warrants du Maroc](#) (même siège social).

Commissaire aux comptes

PRUGNAT (Élie) ;
BURNICHON.

⁶ Émile Lemoigne : publiciste colonial, il suit Édouard Simon dans ses affaires nord-africaines, puis fait carrière au sein de la Banque coloniale d'études mutuelles et d'entreprises. Voir [encadré](#).

Objet. — L'acq. en tous pays, et notamment en Algérie, de tous permis de rech., et éventuellement de toutes espèces de mines, soit directement, soit comme intermédiaire, en participation avec des tiers, des soc. déjà existantes, soit en constituant des soc. nouvelles.

Capital social. — 5 MF, divisé en 50.000 act. de 100 fr. dt 2.500 d'apport, en plus d'une somme en espèces de 40.000 fr. À l'origine, 0,65 MF ; porté en 1913 à 1,2 MF, en 1914 à 1,4 MF, en 1918 à 1,75 MF, en 1919 à 2 MF en en 1920 au chiffre actuel.

Parts bénéficiaires. — 650.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. ; sur le surplus : 10 % au conseil ; le solde : 75 % aux act. ; 25 % aux parts ; sous déduction de tous prélèvements p. fonds de réserve spéciale.

Cotation. — Marché en banque au comptant : actions.

Résultats des derniers exercices

Ex.	Amort. et rés.	Bénéf. nets	Divid. ttx	Divid. par act.	Divid. par part
1915	85.257,80	190.517,08	93.333,33	6,25	8,95
1916	89.741,47	294.829,50	183.866,68	11,1	43,8
1917	29.304,96	186.099,80	157.500,00	8	26,9
1918	61.999,66	84.236,27	—	—	—
1919	—	- 127.268,66	—	—	—
1920	—	105.529,37	—	—	—
1921	—	- 284.483,12	—	—	—

Informations financières SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE (*Les Annales coloniales*, 9 février 1923)

Cette société procède actuellement à l'émission à 475 fr. de 2.000 obligations de 500 fr. 6 1/2 % net, jouissance 1^{er} janvier 1923, et remboursables de 1930 à 1950.

L'Algérie minière Études minières de Bougie (*Le Sémaphore algérien*, 24 août 1923)

L'assemblée ordinaire tenue au siège social, 44, rue La-Fayette, à Paris, sous la présidence de M. de Petichet, a approuvé les comptes de l'exercice 1922 se soldant, ainsi que nous l'avons précédemment annoncé, par un déficit de 538.738 francs.

Le rapport signale que la société a rencontré, au cours de cet exercice, des difficultés dans l'exploitation du minerai de fer de la concession de Bellouta. Les travaux de préparation ont été poursuivis dans la concession de Beni-Seghoual.

L'assemblée a réélu MM. Maximin de Petichet et Édouard Simon, administrateurs sortants.

Une assemblée extraordinaire, qui devait statuer sur une augmentation du capital social pour permettre de terminer l'aménagement de la concession de Beni-Seghoual, a été remise à une date ultérieure, faute de quorum.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE
(*Les Annales coloniales*, 21 septembre 1923)

Les actionnaires de la Société d'études minières de Bougie sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le samedi 29 septembre à l'effet d'autoriser une augmentation éventuelle du capital par émission d'actions privilégiées, ou, le cas échéant, de liquider amiablement le société.

COUP D'ACCORDÉON
CAPITAL RÉDUIT DE 5 À 2,5 ET REPORTÉ À 3 MF

Société d'études minières de Bougie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1923)

Cette société traverse une crise et envisage la liquidation, si à la date du 31 mars 1924, elle n'a pas abouti à une réorganisation financière, basée sur la réduction du capital de 5 millions à 2.500.000 fr. et une augmentation de 1.500.000 fr. en actions privilégiées.

Les grands travaux entrepris sur la concession d'hématite du Djebel-Affalou deviennent inutiles, le carbonate s'étant substitué à l'hématite dans le gisement et suivant un tonnage incertain. D'autre part, les travaux de recherches dans la concession de Beni-Seghoual, qui fournit des mixtes, plomb et zinc, sont devenus de plus en plus onéreux et ont largement dépassé les prévisions. Il faudrait, en somme, construire des fours à calciner à Djebel-Affalou, et une laverie à Beni-Seghoual, mais, surtout, trouver suffisamment de minerai pour justifier cette dépense.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE

Société anonyme au capital de 2.500.000 de francs
divise en 25.000 actions de 100 francs chacune

Suivant statuts déposés chez M^e Sabatier, notaire à Moulins (Allier)
et décisions des assemblées générales des 4 avril et 24 juin 1912,

30 janvier et 20 juin 1913, 15 juin 1914, 15 octobre 1917, 10 février 1919 et 26 août 1920, 14
novembre 1923 et décision du conseil d'administration du 29 novembre 1923.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 4 mars 1924

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

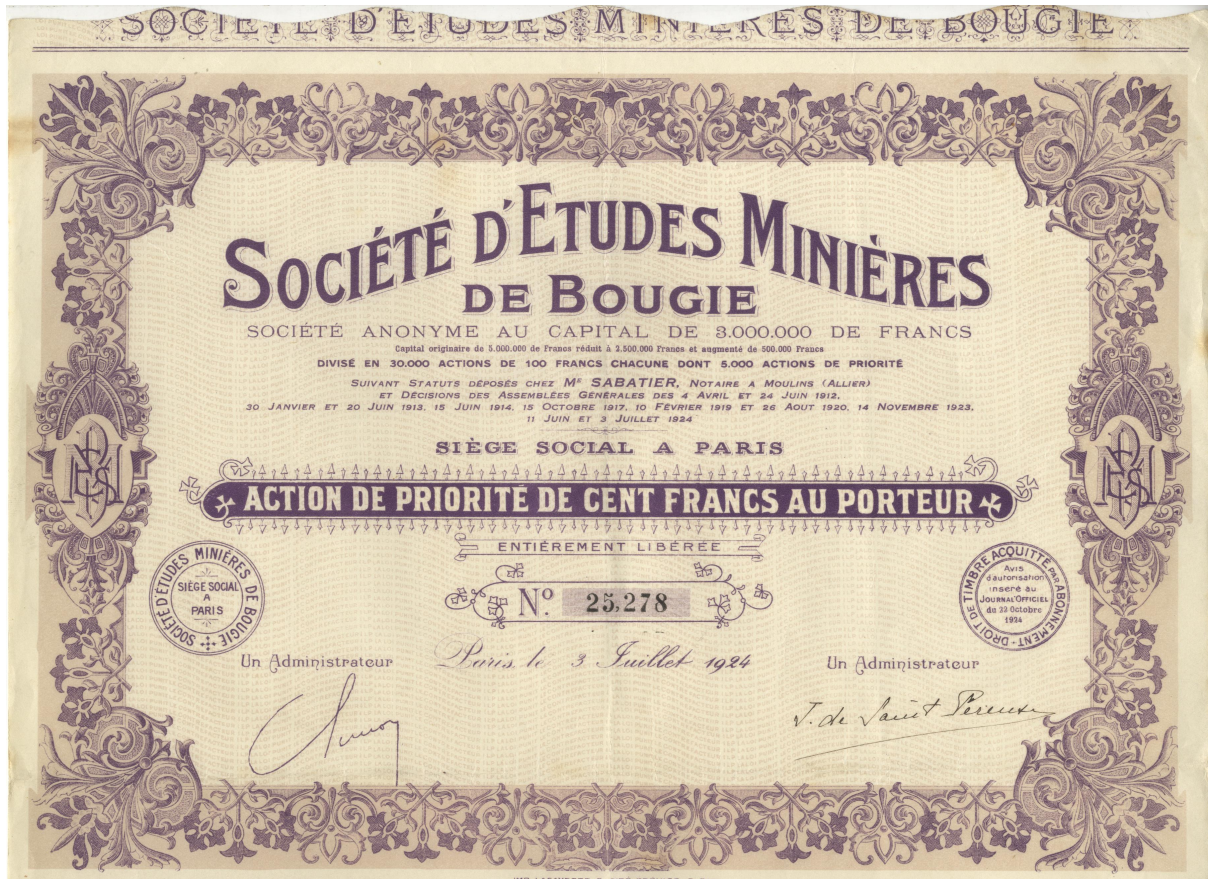
Paris, le 10 juin 1924

Un administrateur (à gauche) : R. de Saint-Péreuse

Un administrateur (à droite) : Édouard Simon

Capital porté à fr. 3.000.000 francs comprenant
25.000 actions ordinaires et 5.000 actions de priorité
(Décision des assemblées générale extraordinaires
des 11 juin et 3 juillet 1924)

Imprimerie Lafayette, 5, cité Tréville, Paris



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE

Société anonyme au capital de 3.000.000 de francs

Capital originaire de 5.000.000 de francs réduit à 2.500.000 francs et augmenté de 500.000 francs
divise en 30.000 actions de 100 francs chacune dont 5.000 actions de priorité suivant statuts déposés
chez M^e Sabatier, notaire à Moulins (Allier) et décisions des assemblées générales des 4 avril et 24 juin
1912, 30 janvier et 20 juin 1913, 15 juin 1914, 15 octobre 1917, 10 février 1919 et 26 août 1920, 14
novembre 1923, 11 juin et 3 juillet 1924.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 22 octobre 1924

Siège social à Paris

ACTION DE PRIORITÉ DE CENT FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Édouard Simon
Un administrateur (à droite) : J. de Saint-Péreuse
Imprimerie Lafayette, 5, cité Trévisse, Paris

Société d'études minières de Bougie
(*Le Sémaphore algérien*, 24 octobre 1924)

L'exercice 1923 s'est soldé encore par une perte de 500.000 francs, l'exploitation des mines n'ayant pu être reprise. Mais, grâce à la réduction du capital de 5 millions à 2 millions et demi, suivie d'une augmentation de 500.000 francs, la société a pu effectuer l'amortissement de ses pertes et rester en possession d'un fonds d'amortissement appréciable.

Société d'études minières de Bougie
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1926)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé les comptes de l'exercice 1925 se soldant par un crédit de 58.703 francs. Le dividende a été fixé à 8 fr. 95 brut par action de priorité. MM. Roger de Saint-Péreuse et Émile Lemoigne ont été réélus administrateurs.

Une assemblée extraordinaire, qui a eu lieu ensuite, a régularisé la dernière augmentation de capital qui est de 1 million ; MM. Pierre Besiers et Joseph Lotthé ont été nommés administrateurs.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE
S.A. frse au capital de 3 MF.

Siège social : Paris, 31, r. François-1^{er}
Registre du commerce : Seine, n° 48.188
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 247)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

SAINT-PÉREUSE (Roger de)*, à Saint-Péreuse (Nièvre) ; pdt ;
SAINT-PÉREUSE (Joseph de), 31, r. François-1^{er}, Paris ;
LEMOIGNE (Émile), 37, bd Garibaldi, Paris ;
MONTLAUR (J. de), à Jaligny (Allier) ;
PETICHET (Maximin de), 8, place Bellecour, Lyon.
SÉPULCHRE (Antoine), 21, bd Frère-Orban, Liège ;
SIMON (Édouard)*, 92, av. Niel, Paris.

Commissaire aux comptes

PRUGNAT, 43, r. St-Georges, Paris ;
GIRARDIN, 34, r. de Loches, Paris.

Capital social. — 3 MF, divisé en 30.000 actions de 100 fr., dt 25.000 ordinaires et 5.000 de priorité..

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

ACTIF	
Caisses	44.120 84
Cautionnements	1.371 30
Débiteurs divers	23.237 22
Stocks de minerais	576.000 00
Paris : mobilier du siège social	1.700 00
Bougie :	
Constructions	24.800 00
Matériel et approvisionnements	14.439
Automobiles	34.000 00
Bellouta (concession du Djebel-Affalou)	
Terrains et constructions	168.731 75
Matériel, outillage et approvisionnement	842.463 77
Travaux miniers et frais 1er établissement	1.376.000 00
Concession de Beni-Seghoual :	
Terrains et constructions	191.161 10
Matériel, outillage et approvisionnement	233.187 41
Travaux miniers et frais 1er établissement	1.421.700 00
Permis de la région d'El-Milia	78.082 45
Permis de la région du Djebel-Issek	43.547 90
Permis divers	9.595 51
	<u>5.084.738 25</u>
PASSIF	
Capital	3.000.000 00
Rés. légale	47.865 43
Fds de provision	165.201 57
Fds d'amortissement	220.000 00
Obligations	141.500 00
Coupons à payer	1.896 60
Avances en banques et avances diverses	520.577 25
Créditeurs divers	153.465 51
Bénéfices de guerre	38.175 92

Soc. des zincs de la Campine	737.352 60
Pertes et profits	58.703 37
	<u>5.084.738 25</u>

PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1925

DÉBIT	
Frais géénraux	93.247 12
Intérêts et agios	97.651 34
Bénéf. net de l'ex.	58.703 37
	<u>249.601 83</u>
CRÉDIT	
Bénéf. brut Bellouta	75.219 885
Bénéf. brut Beni-Seghoual	162.530 925
Recettes diverses	11.851 02
	<u>249.601 83</u>

Société d'études minières de Bougie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1927)

Par décret en date du 15 mars 1927, a été autorisée la mutation de propriété résultant de la cession de la concession des mines de zinc, plomb et métaux connexes de Beni-Seghoual (Constantine), consentie par M. Pierre Béziers à la Société d'études minières de Bougie.

(*Le Journal des débats*, 15 juillet 1927)

La Minière de Bougie, dont le marché reste peu actif, a eu pour dernier cours 104. L'assemblée du 8 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1926, se soldant par un bénéfice brut de 189.329 fr. ; déduction des frais généraux, l'insuffisance de l'exercice s'élève à 94.842 fr. Le rapport mentionne que, durant l'exercice, le programme social a porté sur la remise en état du transporteur aérien à Bellouta et l'installation d'une laverie à Beni-Séghoual. Quant à l'exploitation, l'étroitesse de la trésorerie a considérablement gêné la société.

Société d'études minières de Bougie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1927)

L'assemblée ordinaire tenue le 8 juillet, sous la présidence de M. [J.] de Saint-Péreuse, président du conseil d'administration, a approuvé les rapports et les comptes

de l'exercice 1926, faisant apparaître un déficit de 94.842 fr., reporté à nouveau. L'assemblée a réélu M. J. de Saint-Péreuse, administrateur sortant.

Le programme établi et, entrepris en 1925 a été poursuivi ; ce programme comportait la réparation du transporteur aérien à Bellouta et l'installation d'une laverie à Beni-Seghoual. Cette laverie a été mise en service depuis le début de l'exercice en cours. Les travaux miniers dans la concession du Djebel-Affalou ont presque exclusivement consisté en recherches, mais ont été néanmoins productifs d'une quantité de minerai couvrant la majeure partie des frais généraux. A Beni-Seghoual, la reconnaissance du gisement en direction [de ?] fait l'objet de recherches dont les résultats sont favorables.

Études minières de Bougie
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 25 décembre 1928)

Les comptes de l'exercice 1927 qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 21 décembre courant se soldent par une perte de 70.993 fr., contre 105.860 fr. précédemment. Le déficit total au 31 décembre 1927 s élève à 165.835 fr.

Études minières de Bougie
(*Le Journal des finances*, 28 décembre 1928)

L'assemblée du 21 décembre a approuvé les comptes de 1927. La situation a été très mauvaise à la suite du départ d'un ingénieur et d'inondations. Les recherches ont cependant amené la découverte, à Beni-Seghoual, d'un filon calaminaire ; la société n'étant pas en mesure de l'exploiter recherche les concours financiers nécessaires. De même pour la mine de fer et de carbonate de Bellouta qui est en sommeil. Le conseil a déclaré qu'il n'est question actuellement ni d'augmentation ni de réduction du capital.

Études minières de Bougie
(*Le Journal des finances*, 6 janvier 1929)

La création de la Société d'études minières de Bougie remonte à 1909. Elle était alors au capital de 650.000 francs, celui-ci fut porté par étapes à 5 millions en 1920 ; en 1922, il fallut le réduire de moitié ; il a été porté depuis à 3 millions en 1924, puis à 4 millions en 1926 : les deux dernières augmentations furent effectuées par émission d'actions privilégiées cumulatives 7 %. Le capital se trouve donc représenté actuellement par 25.000 actions ordinaires de 100 francs et 15.000 actions privilégiées. Il existe, en outre, 650 parts de fondateur ayant droit à 25 % des superbénéfices.

Le remaniement du capital, l'émission d'actions privilégiées ne constitue, généralement, pas un bon signe. Et de fait : la Société d'études minières de Bougie n'a guère connu que des avatars.

La Société exploite en Algérie une mine de fer au Djebel-Affalou, une centrale électrique à Timkirt, des mines de plomb et de zinc à Beni-Seghoual. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces gisements ont été maladroitement exploités, et qu'ils ne justifiaient sans doute pas, du reste, qu'on s'y intéresse sérieusement. Depuis 1917, date de la déclaration du dernier dividende, rendu possible seulement par les cours très élevés des métaux, la société n'a réalisé que des déficits.

Tantôt la teneur du minerai se révèle inférieure aux prévisions, tantôt c'est un filon qui s'arrête brusquement et que les ingénieurs s'efforcent de repêcher, toujours, ce sont les capitaux qui font défaut.

Les résultats des derniers exercices traduisent cette lutte continuelle et vaine de la société contre le mauvais sort :

	Capital	Résultats
1920	5.000.000	+ 105.529
1921	5.000.000	— 284.482
1922	5.000.000	— 538.738
1923	25.000.000	+ 669.210*
1924	25.000.000	— 128.000
1925	3.000.000	+ 58.703
1926	4.000.000	— 105.860
1927	4.000.000	— 70.993

(*) Solde créditeur après remaniement du capital.

Au bilan au 31 décembre 1927, le déficit global s'établissait à 165.835 francs, en attendant pire, car nous ne supposons pas que l'exercice 1928, marqué par la baisse du plomb et du zinc, ait été favorable. L'actif disponible représentait 404.600 francs, et les stocks 261.600 francs, en face de 2.725.637 fr. Quant aux immobilisations, jamais amorties, elles avaient augmenté de 1.200.000 francs à 6.759.570 francs. Le cours de 83 francs paraît donc très suffisant.

À l'assemblée qui vient de se tenir, le président a déclaré que la situation avait été très mauvaise par suite du départ d'un ingénieur (était-il donc irremplaçable ?), et d'inondations. Les recherches ont cependant amené la découverte à Beni-Seghoual, d'un filon calaminaire ; la société, n'étant pas en mesure de l'exploiter, recherche les concours nécessaires. Quant à la mine de fer de Bellouta, elle demeure en sommeil. Le conseil précise qu'il n'est actuellement question ni d'augmentation ni de réduction du capital.

L'augmenter ? Comment trouver des souscripteurs ? Le réduire ? A quoi bon ? On demande des philanthropes pour venir en aide à cette affaire infortunée.

Décoration
(*L'Oued-Sahel*, 5 décembre 1929)

Nous apprenons de Bruxelles la nomination de M. L. Henrotin au grade de chevalier dans l'ordre de la Couronne de Belgique.

M. Henrotin dirige à Bougie la Société d'études minières.

Nous le prions d'agréer nos bien sincères félicitations.

ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE
(*Le Journal des débats*, 17 décembre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 14 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un solde débiteur de 360.637 francs. Le conseil indique que les pertes de l'exercice sont dues aux travaux de recherches entrepris à Bellouta ou à Beni-Seghoual.

Société d'études minières de Bougie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1930, p. 5)

Le rapport lu à l'assemblée du 14 décembre indique qu'au cours de l'année 1928, des traçages ont été effectués qui ont permis de recouper un filon de calamine dans une partie encore inexplorée de Beni-Seghoual. Un contrat a été signé avec la **Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles**, le 31 décembre 1928, en vue de l'exploitation de ce nouveau gisement et du permis limitrophe d'Iril Tartra [?].

En ce qui concerne l'exploitation de Bellouta, quelques recherches en surface furent faites, lesquelles permirent, en fin d'ex., d'avoir en stock 2.000 tonnes d'hématite de belle qualité. Par ailleurs, la soc. a intéressé à cette affaire un groupe spécialisé dans l'exploitation des minerais de fer en vue de la mise en valeur de l'actif minier.

Le président a fait connaître qu'en vertu du contrat passé avec la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, 94, rue de la Victoire, celle-ci a une option totale sur la concession de Beni-Seghoual et sur celle d'Iril Tartra.

Répondant à un actionnaire, il a expliqué qu'en cas de création d'une nouvelle soc. par la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, la Société d'études minières de Bougie recevrait les 7/10^e des actions créées.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE
(*L'Africain*, 29 août 1930)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1930, p. 736)

Le conseil d'administration de la Société d'études minières de Bougie a décidé à l'unanimité de transférer le siège social à Paris, rue de Madrid, n° 6, à compter du 1^{er} août 1930, conformément à l'article 3 des statuts.

ÉTUDES MINIÈRES DE BOUGIE
(*L'Africain*, 5 décembre 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 se soldent par une nouvelle perte de 358.774 francs contre 369.637 francs pour l'exercice précédent.

Compte tenu des pertes antérieures, le solde déficitaire total ressort à 894.247 francs.

À l'actif du bilan au 31 décembre 1929, les disponibilités progressent à 125.057 francs contre 106.437 francs.

L'actif à Bougie est porté pour 43.348 contre 38.904 francs.

Le compte Bellouta ressort à 3 millions 718.700 francs contre 3 millions 726.229 francs. .

Enfin, celui de Beni-Seghoual figure pour 3.162.117 francs contre 3.535.574 francs.

Au passif, les réserves et les obligations sont inchangées à respectivement 436.002 francs et 411.500 francs. Les avances diverses varient peu à 2.878.748 francs contre 2.830.142 francs.

Les créiteurs divers sont en légère diminution à 126.654 francs contre 138.356 francs.

Études minières de Bougie
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1930)

Pertes au 31 décembre 1929 : 358.774 francs s'ajoutant aux pertes antérieures de 535.472 fr.

La baisse du zinc a entraîné la fermeture de beaucoup de mines. L'embouteillage du port de Bougie et les difficultés de la main-d'œuvre ont entraîné la paralysie de l'exploitation de Bellouta. Pour la reconnaissance complète et l'exploitation du Djebel-Affelou, la société a conclu, sous forme d'option, un accord avec un tiers.

ÉTUDES ET EXPLOITATIONS MINIÈRES DE BOUGIE
(*L'Africain*, 12 décembre 1930)

L'exercice se solde par une perte de 358.774 francs, ce qui porte à 894.247 francs le solde déficitaire total.

AU RÉPERTOIRE DES FAILLITES

Société d'études minières de Bougie
(*Les Annales coloniales*, 12 décembre 1933)

Société anonyme au capital de 4 millions de francs, ayant pour objet l'exploitation de concessions minières, avec siège à Paris, 6, rue de Madrid, Juge-comm. : M. Rolet. Syndic prov. : ???.

Étude de M^e André PFENDER,
docteur en droit,
avoué près le tribunal civil de première instance de Bougie,
y demeurant boulevard Georges-Clemenceau
(*L'Avenir de Bougie*, 20 juin 1935)

VENTE
aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur en deux lots de
1^o
une
CONCESSION MINIÈRE
sise à BELLOUTA (près Bougie)

2°
une
CONCESSION MINIÈRE
sise à BENI-SEGHOUAL (près Bougie)
Ensemble les constructions édifiées
plus amplement désignées ci-après

L'adjudication aura lieu le MARDI SEIZE JUILLET MIL NEUF CENT TRENTE-CINQ, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de ladite ville, sis rue Paul-Dufour

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de deux jugements rendus sur requêtes par le tribunal civil de Bougie, les 16 janvier 1934, et 4 décembre 1934, enregistrés et aux requête, poursuites et diligences de M. LEMONNIER Georges Gustave, liquidateur judiciaire, demeurant à Paris, 17, rue Lagrange, agissant en qualité de syndic définitif de la Société d'études minières de Bougie, dont le siège social est à Paris, rue de Madrid.

Ayant pour avoué M^e PFENDER André, exerçant près le tribunal civil de Bougie, y demeurant boulevard Georges-Clemenceau.

En conséquence, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDUE

Premier lot
UNE CONCESSION MINIÈRE

sise à BELLOUTA (près Bougie), partie sur la commune mixte de La Soummam, partie sur celle de Oued-Amizour, appelée concession de DJEBEL-AFFALOU, ayant pour objet l'extraction et la production des minerais de fer, ensemble les diverses parcelles de terre dépendant de la dite concession, ainsi que le droit de passage et les autres droits réels conférés à ladite société, les constructions édifiées dans le périmètre de la concession, l'outillage et le matériel existant, et le droit à tous les baux consentis à la Société d'études minières.

Deuxième lot
UNE CONCESSION MINIÈRE

sise aux BENI-SEGHOUAL, commune mixte d'Oued-Marsa, ayant pour objet l'extraction et la production des minerais de zinc et métaux connexes, ensemble les diverses parcelles de terre dépendant de ladite concession, et tous autres droits réels conférés à ladite Société, les constructions édifiées dans le périmètre de la concession, l'outillage et le matériel existant et le droit à tous les baux consentis à la Société d'études minières.

Mises à prix

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix suivantes :

Le premier LOT, comprenant la concession minière de Bellouta et ses dépendances, sur la mise à prix, de : CENT VINGT MILLE FRANCS, ci 120.000 fr.

Le deuxième LOT, comprenant la concession minière de Beni-Seghoual et ses dépendances, sur la mise à prix, de CINQUANTE MILLE FRANCS, ci 50.000 fr.

Frais, droits fixe et proportionnel en sus du prix d'adjudication.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à Bougie, en l'étude de M^e André PFENDER, avoué poursuivant et pour prendre communication du cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Bougie, où il est déposé.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

À Bougie, le 12 juin 1934.

Signé : A. PFENDER.

Enregistré à Bougie, le ? juin 1934, folio ? case ? Reçu 7 fr. décimes compris.

Le Receveur,

Signé : CASILE.

Opération infructueuse renouvelée en novembre 1937.